

LES PÊCHERIES INTÉRIEURES

Située à l'extrémité nord-est de l'Afrique, l'Égypte est bordée par la Méditerranée et la mer Rouge et traversée par le Nil. Elle a environ 2 420 km de littoral et son plateau continental couvre une étendue de 53 600 km² à 200 mètres de profondeur. De plus, sa zone économique exclusive s'étend sur 50 600 km² et ses eaux intérieures totalisent 8 560 km². La FAO estime que le secteur égyptien des pêches a un potentiel total de 260 000 tonnes (pêche marine, environ 45 000 tonnes et pêches intérieures, 215 000 tonnes).

AQUICULTURE

Comme ils représentent une importante source de protéines, les produits d'aquiculture font partie, depuis des siècles, du régime alimentaire des Égyptiens. Le pays jouit d'un climat propice à la pisciculture et possède d'abondantes ressources en eau qu'il pourrait exploiter pour l'élevage. La hausse des importations de produits de la pêche au début des années 1980 a incité le gouvernement à élaborer un plan pour développer le secteur de l'aquiculture. Voici quels en sont les principaux objectifs : 1) accroître la production de poisson et promouvoir sa consommation comme source secondaire de protéines; 2) améliorer la capacité d'auto-provisionnement en produits alimentaires afin de réduire les importations, et exploiter plus efficacement les ressources aquatiques locales; 3) créer de l'emploi en milieu rural; 4) exploiter les grandes étendues de terres salines non propices à l'agriculture; 5) repeupler les lacs où la surpêche a épuisé les stocks naturels de poissons; et 6) éliminer les herbes aquatiques nuisibles des bassins et canaux d'irrigation en y ensemençant des espèces comme la carpe de roseau, qui se nourrissent principalement de ces herbes.

On trouve en Égypte des aquiculteurs qui recourent aux méthodes d'élevage traditionnelles en enclos («*howsha*») et d'autres qui sont équipés d'installations très modernes. INFOFISH a appris, de sources officielles en Égypte, que le gouvernement exploitait des établissements de pisciculture à Al Zawiya (1 000 feddans) (1 feddan = 1,04 acres), Al Rabua (1 000 feddans), à Barsik (1 000 feddans), Al Manzala (1 000 feddans), Al Abassa (1 200 feddans), Damiette (2 000 feddans), Kafr El Sheikh (600 feddans) ainsi que quelques fermes à Port Faud et Alexandrie. En outre, les fermes d'État données à bail par le gouvernement représenteraient environ 60 000 feddans.

Selon INFOFISH, les aquiculteurs égyptiens font principalement l'élevage de poissons en eaux douces et en eaux saumâtres. Les espèces de tilapies les plus en demande (*O. niloticus*, *S. galilaeus*, *T. zilli* et *O. aureus*) sont élevées avec d'autres variétés comme les muges (*Mugil cephalus* et *M. capito*) et les carpes. À l'heure actuelle, le clarias (*Clarias lazera*), la perche du Nil (*Lates niloticus*) et l'anguille (*Anguilla*) font aussi partie des espèces élevées dans les fermes piscicoles. Les carpes sont parmi les variétés de poissons exotiques introduites avec succès au pays. La carpe commune (*Cyprinus carpio*) a été importée d'Indonésie au début des années 1930. Par la suite, on a réussi à cultiver la carpe miroir (*Cyprinus carpio v. specularis*), importée de France, la carpe argentée (*Hypophthalmichthys molitrix*), importée du Japon, et la carpe de roseau (*Ctenopharyngodon idella*), importée de Hong Kong. On a aussi importé l'achigan à petite bouche et la variété *O. mossambicus*, mais on a cessé depuis d'en faire l'élevage. Les espèces élevées en eaux saumâtres et en eau de mer les plus en demande sont le muge, l'anguille et la sole. La dorade (*Sparus auratus*), le bar (*Dicentrarchus labrax*) et la crevette (*Penaeus sp.*).